

ALPINA 4. DROITS ET DEVOIRS HUMAINS

Dans la cour du préau, proférée avec force, c'est la phrase qui retentit fréquemment : "J'ai le droit de...". Plus tard, nous n'aimons pas la frustration. Consommateurs dans l'âme, nous ne connaissons souvent qu'un seul mot d'ordre: profiter. Les ressources de la nature semblent infinies, d'où la tentation de se servir sans se soucier du reste." J'ai le droit" : une sensation de toute-puissance. C'est l'idée que tout m'est dû: la vie me doit quelque chose, mais moi, je ne lui dois rien. La civilisation est le produit d'une domestication de la nature, de la domination de l'homme sur les autres espèces. Collectivement, nous nous sentons invulnérables: le monde doit nous obéir. Mais individuellement, nous nous sentons impuissants: les catastrophes prévues surviendront. Un sentiment d'impuissance qui offre un confortable alibi pour nous déresponsabiliser. En toute bonne conscience.

Mais parce que je suis franc-maçon, il m'appartient d'inverser les termes du thème d'études; il devient dès lors : "les devoirs et les droits humains". Nos prédécesseurs, issus du Moyen-Age, les sociétés de compagnonnage, nos "Bons Cousins", utilisant comme nous certains symboles communs - le temple de Jérusalem, l'équerre et le compas - se nomment Compagnons du Devoir, pas des "Droits", Ensuite, parce notre texte fondateur de 1723 parle des "devoirs" ou des "obligations", pas des droits. Enfin, quand le nouvel initié reçoit la Lumière, on lui parle de ses devoirs. Le Petit Larousse illustré est involontairement symbolique "droit: qui est du côté opposé à celui du coeur". Et puisque le temple de Jérusalem a été évoqué, il faut bien relever que le texte fondateur de la plus ancienne des religions du Livre, les Dix Commandements, parlent uniquement des devoirs. Alors, nous avons le droit de faire notre devoir. Dès lors tout s'éclaire. C'est ce que notre frère Henry Dunant, mort dans la misère à cause de ses idées, a bien compris en inspirant les Conventions de Genève: des devoirs et des droits. Peu à peu, péniblement, dans le sillon tracé par Dunant, s'est instauré le droit d'ingérence humanitaire.

C'est ainsi que les Nations Unies interviennent de plus en plus souvent dans les conflits locaux et les situations de misère où des peuples entiers sont menacés d'extinction., voire d'extermination. Etant entendu qu'il ne peut être appliqué que par ordre et sous le contrôle de l'ONU, le droit d'ingérence humanitaire l'emporte sur le principe de "non-intervention" de la vieille diplomatie internationale, qui n'a jamais réussi à protéger les faibles contre la gloutonnerie d'un voisin de proie, encore moins à sauver de la famine une population déshéritée. Toutefois, plutôt que de "droit d'ingérence", ne faudrait-il pas mieux parler de "devoir d'assistance", car l'ingérence inclut une idée d'intrusion illégale ? Mais on se heurte à un problème psychologique. L'assistance humanitaire va toujours du fort au faible, du riche au pauvre. Et, dans les premiers temps, les délégués de la bienfaisance internationale sont accueillis en sauveurs avec leurs sacs de riz; ils ne tardent pas à être regardés comme des occupants indésirables, surtout quand ils sont dans la nécessité de faire protéger leurs sacs de riz par la force armée. Quand on intervient, fût-ce par générosité pure, il faut d'abord se faire pardonner d'avoir les moyens d'intervenir. Ce n'est pas une raison pour renoncer,- nos Principes Généraux le rappellent -, mais c'est une vérité à ne pas perdre de vue. Saint Vincent de Paul le disait à ses Petites Soeurs

des Pauvres." Dites-vous bien, mes filles, que le pauvre ne vous pardonnera jamais le pain que vous lui donnez". Ce qu'il voulait faire comprendre, à elles comme à nous aujourd'hui, c'est qu'il est des cas d'extrême misère où la bienfaisance elle-même n'est qu'un tout petit commencement de justice pour lequel nulle reconnaissance n'est due. Les droits, les devoirs ?

Allons un peu plus loin: Chacun veut affirmer son droit à la différence . On invoque d'excellentes raisons pour cela : la différence des races, des traditions, des cultures ou des moeurs qui ferait la richesse du monde, et doit donc être reconnue, ce que refusent les racismes, les nationalismes et les fanatismes. Ces derniers voient dans les différences de religion, de coutumes ou simplement de peau, une menace sur leur identité, qui engendre la crainte tout d'abord, puis la haine et enfin la violence. Aussi, pensent les premiers, le "droit à la différence" doit être défendu comme un droit fondamental, une conquête de la civilisation et un gage de paix entre les hommes. Mais si c'est vrai, ce droit à la différence en inclut un autre, dont on ne parle jamais: c'est le "droit à la ressemblance". On s'explique: C'est vrai que le refus du droit à la différence est la cause d'innombrables conflits, et d'actions répugnantes contre les minorités ethniques. Mais, au lieu de nous borner à prendre acte de ce que le voisin peut avoir de différent, peut-être serait-il plus avisé de chercher ce que nous avons de commun avec lui. Parce qu'il existe entre tous les humains , si éloignés qu'ils soient par la géographie ou par l'histoire, des points de rencontre intellectuels ou moraux qui les font moins dissemblables qu'ils ne le croient souvent. Assurément, il existe chez certains peuples des coutumes qui nous paraissent barbares. Nous ne comprenons pas qu'une femme soit violée, et doive avoir quatre témoins masculins pour la disculper, sinon elle sera tuée comme s'étant rendue coupable d'adultère. C'est vrai que le fanatisme bâtit des murailles autour de lui; mais il reste que les données premières de la conscience sont souvent similaires et que tous les hommes sont capables d'amitié; c'est cette langue, celle du droit à la ressemblance, qu'il conviendra de pratiquer.

Droits, Devoirs? Au vrai, il faut en revenir à notre frère Oscar Wilde : "nous sommes tous dans le caniveau, mais certains d'entre nous voient les étoiles".

Roger Jomini, Tolérance et Fraternité, et maçon américain